



REPUBLIQUE  FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

**N° D/2021-04**

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Procuration : 0 Votants : 15  
DATE DE CONVOCATION : 18 janvier 2021  
VOTES : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN** et le **VINGT-HUIT JANVIER** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente communale, lieu inhabituel des séances afin de respecter les consignes de l'Etat en période de pandémie du coronavirus, sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - CHAOUAT Claire - SOLER Xavier - TISSEYRE Fanny- RICHARD François - SAEZ Muriel – GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy – MEKHATRIA Malick – NADAL BLIN Sylvie – BARSALOU André – DEGLIAMÉ Vincent - JURCZYK Jean-Yves - GIOVANNINI Elsa - GASPARINI Sébastien

Absent :

Procuration:

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**OBJET : approbation de la convention d'occupation du domaine public Sté FREE MOBILE / commune d'Ornaisons**

M. le Maire informe l'assemblée que la Sté FREE MOBILE de téléphonie mobile envisage la pose d'une antenne-relais de 30m de haut sur le terrain communal situé au D224 lieu-dit le bourg (parcelle B 1473), à côté de la nouvelle STEP. L'installation consiste à l'aménagement d'un pylône tubulaire intégré avec les technologies 3G et 4G ; elles seront également pourvues de la technologie 5G.

M. le Maire précise que pour l'occupation du domaine public, une redevance annuelle de 8 000€ sera versée à la commune.

La redevance sera versée semestriellement d'avance le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

M. le Maire propose à l'assemblée de signer la convention pour une durée de 12 ans avec la Sté FREE MOBILE pour l'installation de l'antenne-relais.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**APPROUVE** le modèle de convention d'occupation du domaine public de la Sté FREE MOBILE

**HABILITE** le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces utiles à cet effet.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 01/02/2021  
Reçu en préfecture le 01/02/2021  
Affiché le  
ID : 011-211102678-20210128-D2021\_04-DE

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Gilles CASTY

